

ARRETE N°2022/11/DGARM/DRH/828
ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX
AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL
de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 07 avril 2022.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'Attaché Principal, au choix, est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1- Thierry CASSIN	Attaché échelon 9 depuis le 08/08/2018	01/12/2020
2- Rolland VARDARASSIN	Attaché échelon 8 depuis le 01/07/2018	01/07/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Pointe-à-Pitre

Le Président de CAP Excellence

Éric JALTO

